

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL.

Du Mardi 18 mai 2021, à 20 heures 00

Date convocation: 06/05/2021

En exercice : 10

Exclu : 1

Présents: 7 : VALERY Bernard. GASQ Muriel. DURAND Thierry. TEYSSÉDRE Nathalie. LUISA-MARCELA Johnny. LEGER Michaël. MIRABEL Gérard.

Absents: 3 : BURGUIERE Béatrice. ROULIES Serge. SABY Bernadette.

Procuration : 1 : Burguière Béatrice à Muriel GASQ

Secrétaire de Séance: LEGER Michaël

Votants : 8

Les délibérations sont consultables en mairie.

Vote sur le compte-rendu du Conseil Municipal du 13/04/2021. Adopté à l'unanimité

- Nouveau plan de financement pour la demande de DETR 2021 pour les travaux de réfection des volets de la mairie et l'agence postale.

Le Maire informe le conseil que la Préfecture a accepté le dossier de demande de DETR et accorde une subvention de 746.25 €, aussi il revient au Conseil de voter un nouveau plan de financement tenant compte du montant de cette subvention et de la demande de subvention déposée auprès de la Région qui n'a pas encore donné sa réponse

Le maire propose le plan de financement suivant :

Dépenses:

Réfection des volets :	2508.00	
Peinture :	477.00	
Total HT :	2985.00	€ HT
TVA : 20 % :	597.00	€
TTC :	3582.00	€

Recettes :

Subvention DETR 2021 (25 %) :	746.25	€ (sur HT)
Subvention Région FRI (30%) :	895.50	€ (demandée en avril 2021)
Autofinancement :	1940.25	€
Total TTC :	3582.00	€

Le conseil municipal ayant entendu les explications de M. le Maire, après délibérations et à l'unanimité donne son accord sur le nouveau plan de financement et délègue tous pouvoirs au maire pour poursuivre le projet, donne pouvoir de signature au Maire pour toutes les pièces nécessaires à ce dossier et lui délègue tous pouvoirs au nom de la commune, en cas d'empêchement du Maire, délégation est transmise au 1^{er} adjoint.

-Nouveau plan de financement pour la demande de DETR 2021 pour l'installation de bâches pour la Halle d'Anglars couverte et ouverte.

Le Maire informe que le dossier de demande de DETR pour l'achat de bâches pour fermer le haut des murs de la Halle d'Anglars a été accepté par la Préfecture qui accorde une subvention de 775.90 €. Aussi, il convient de statuer sur un nouveau plan de financement tenant compte de cette subvention. Le maire propose le plan de financement suivant :

Dépenses:

Achat de bâches Halle d'Anglars:

Total HT :	3013.60 € HT
TVA : 20 % :	602.72 €
TTC :	3616.32 €

Recettes :

Subvention DETR 2021 (25.75 %) :	775.90 € (sur HT)
Autofinancement :	2840.42 €
Total TTC :	3616.32 €

Le conseil municipal ayant entendu les explications de M. le Maire, après délibérations et à l'unanimité donne son accord sur le nouveau plan de financement et délègue tous pouvoirs au maire pour poursuivre le projet, donne pouvoir de signature au Maire pour toutes les pièces nécessaires à ce dossier et lui délègue tous pouvoirs au nom de la commune, en cas d'empêchement du Maire, délégation est transmise au 1° adjoint.

-Modalité d'attribution de la Prime COVID à la secrétaire de mairie.

Le Maire propose de verser la prime COVID à la secrétaire de mairie, qui pendant pratiquement toute la crise sanitaire et les divers confinements a été présente en mairie pour assurer la continuité du service pour les élus et les usagers, cette prime s'élève à 1000 € maximum et est versée une seule fois. Le maire demande l'avis du Conseil. Le Conseil après avoir entendu les explications et conditions d'attribution de cette prime, donne son accord à l'unanimité pour le versement à Mme DELSOL Arlette, secrétaire de mairie, de la prime Covid de 1000 €, versement unique sur la paye de juin 2021.

- Agrandissement du cimetière du Cayrol, installation de columbarium, d'un jardin du souvenir, et d'un caveau provisoire qui permettrait de laisser des défunts en attente de réalisation de travaux quand c'est nécessaire.

Le maire informe qu'il n'y a bientôt plus de place au cimetière du Cayrol, sur la dernière allée du fond, il ne reste que 3 ou 4 emplacements disponibles, ensuite sur le haut du cimetière, la partie la plus ancienne il peut être mis une ou deux concessions. Il propose donc, si le conseil est d'accord de contacter les propriétaires du terrain agricole à côté pour leur demander la vente d'un terrain permettant à la commune d'agrandir le cimetière actuel. Le Maire demande l'avis du Conseil.

De plus il commence à y avoir des demandes de dépôts d'urnes funéraires, aussi il est envisagé d'installer un columbarium, à Anglars d'abord puisqu'il y a la place ensuite à voir s'il faudra en installer un autre au cimetière du Cayrol, actuel ou nouveau, ainsi qu'un jardin du souvenir pour dispersion des cendres.

Le maire informe également qu'en cas d'attente de réalisation de travaux sur les tombes avant inhumation, la commune ne peut pas proposer un dépôt provisoire, à l'heure actuelle c'est les pompes funèbres locales qui proposent ce service aux familles, aussi il demande l'avis du Conseil sur l'installation d'un caveau provisoire permettant de garder les défunts en attente d'inhumation.

Les montants des divers projets et prestations seront discutés lors d'un prochain conseil en fonction du coût des installations. Pour information l'installation de cave-urnes de deux places n'engendre qu'une économie de 200 € sur le devis initial de 4411 € pour des cave-urnes de 4 places, le conseil reste donc sur le projet d'installation de 6 cave-urnes de 4 places chacune. Une estimation pour un caveau provisoire serait de 800 €.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour l'agrandissement du cimetière du Cayrol par achat de terrain à l'amiable, installation d'un columbarium au cimetière d'Anglars, installation d'un caveau provisoire au cimetière du Cayrol, soit dans le cimetière actuel, soit dans le nouveau, de même pour un éventuel columbarium au Cayrol avec un jardin du souvenir pour dispersion des cendres.

Les prix du terrain, des installations et prestations (cave-urnes, dépôt provisoire) seront rediscutés lors d'un prochain conseil plus en détail en fonction des coûts pour la commune.

Questions diverses, réunions, commissions:

*/ Le maire informe que le contrôle des bornes incendie a été fait et fait apparaître beaucoup de travaux à prévoir pour la remise en état ou l'achat à neuf de nouvelles bornes. Il demande l'accord du conseil pour contacter des prestataires et revoir rapidement ces points de sécurité importants.

*/ L'expertise de la toiture de la sacristie a été faite, pour un montant de 1921.11 €, à ce jour nous n'avons pas encore de réponse d'AXA l'assureur de la commune pour la prise en charge. Les devis des entrepreneurs GUIRAL pour la charpente à 900 € et JAILLET pour le plafond à 1450 € TTC ont été validés et renvoyés.

*/ Les travaux de déblaiement des arbres tombés dans le chemin de Bonneval à St Joseph sont faits. L'assurance de M.ALEXANDRE propriétaire des arbres a déjà remboursé la commune et l'entreprise EGTP doit donc envoyer la facture à la commune.

*/ Le Département va faire des travaux sur la Route de Bonneval, jusqu'à la porte d'entrée, il revient à la commune de prendre en charge les abords notamment le parking et l'aire de retournement. Visite sur place prévue vendredi 21 mai le matin avec toutes les parties prenantes.

*/ La subvention DETR sur le projet signalétique a été refusée par la Préfecture pour 2021. Le Maire demande l'avis du conseil sur la poursuite du projet en 2021 malgré l'absence de subvention ou le report de l'achat et installation des panneaux sur 2022, afin de représenter le dossier DETR en janvier 2022 ?

RAPPEL : coût projet estimé à : 33 883.26 € HT (études, maîtrise d'œuvre, panneaux, frais divers...). Subvention de la Région : 5082.00 € / Reste à charge de la commune à ce jour : 28 801.26 € HT. (taux subvention DETR : 25 % max soit : 8470 € environ maximum possible).

Mme GASQ souligne que les anciens panneaux installés par les professionnels ont dû être enlevés depuis maintenant un an et ne sont donc pas encore remplacés. Les clients ont du mal à trouver les lieux d'hébergement et autres petits producteurs, le report d'un an sans garantie d'obtenir la DETR en 2022, pose problème.

A ce jour, le PNR Aubrac n'a pas encore communiqué les résultats de la consultation des fournisseurs, et la commune reste libre de choisir un autre fournisseur si elle le souhaite, aucun devis n'a été signé pour l'instant. La commune s'est juste engagée dans une consultation groupée conduite par le PNR Aubrac. A voir en fonction de l'évolution du projet avec le PNR, pour continuité ou pas et l'échéancier.

*/ La DETR sur les volets des logements mairie a été accordée pour 1720.80 € conformément à la demande faite par délibération du 27/01/2021. (pas besoin d'une autre délibération).

*/ L'entreprise SAHUET commence à travailler sur les gardes corps de la cour des salles du Cayrol.

*/ Le maire souhaite soumettre au Conseil la mise en place sur la commune d'un système de prime RIFSEEP (Régime indemnitaire de fonction, suggestions, expertise, et engagement professionnel) composé d'une prime IFSE (indemnité de fonction, suggestion et expertise) basée sur le grade des personnels en place, sur l'expertise que demande le poste et sur la base d'un décret d'application fixant les montants et une partie CIA (complément indemnitaire annuel) visant à récompenser l'investissement des agents et leurs valeurs professionnelles. La première partie l'IFSE est décidée en conseil municipal par délibération sur la base du décret d'application par grade et groupe en fonction des responsabilités et expertise de la fonction, et avec un tableau des montants plafonds et minimaux. Cette indemnité est versée mensuellement aux agents. La deuxième partie CIA est attribuée en fonction la valeur professionnelle de l'agent son investissement, il s'agit plus d'une prime au mérite. Une fois que le conseil a délibéré sur les montants maximum et minimum pour chaque prime par grade pour les agents de la commune, c'est le maire qui décide par un arrêté individuel du montant de ces primes, en fonction de l'implication de l'agent. L'IFSE doit être révisée

au moins tous les 4 ans ou à chaque changement de poste, grade, le CIA doit être évalué à la suite de l'entretien annuel, révisé en fin d'année.

Le maire après avoir présenté les tableaux correspondants aux grades des deux agents de la commune demande l'avis du conseil sur la mise en place de ces primes ou pas et sur les montants à définir par grade. Le Conseil statue sur le principe ou non d'instauration de ce régime indemnitaire, s'il ne souhaite pas sa mise en place il n'y aura pas d'autre délibération, s'il veut le mettre en place, le Comité technique du Centre de Gestion doit être consulté pour avis sur le projet de délibération qui reviendra à nouveau pour vote définitif devant le conseil.

Le maire demande l'avis du Conseil. Le conseil après avoir entendu les explications du maire, après avoir pris connaissance des conditions d'attributions de ces primes, décide de donner son accord pour le versement de l'IFSE à la secrétaire de mairie, pour un montant minimum de 1750.00 € et un montant maximum de 1750.00 € brut annuel pour 35 h.

Le conseil ne souhaite pas la mise en place du CIA.

L'IFSE sera suspendu pendant les congés de longue maladie et longue durée ou maladie grave.

Les contractuels ne pourront bénéficier de l'IFSE.

Le conseil donne pouvoir au maire pour soumettre au comité technique du CDG un projet de délibération tenant compte des décisions prises ci-dessus.

*/ Le maire informe qu'à la suite de réunions avec le SMICTOM, ils proposent de venir rencontrer les maires et conseillers des communes pour expliquer les tarifications des Taxes d'enlèvement des ordures. Ensuite ils veulent mettre à disposition des particuliers un petit broyeur de végétaux pour trouver une solution au traitement des végétaux coupés puisque l'incinération n'est plus autorisée.

Fait à Le Cayrol, le 19/05/2021.

Le Maire.